



## **Contribution de VODO, intégrant celles d'IEW, du WWF et d'Oxfam**

pour l'avis du CFDD Rio+20

Gert Vandermosten, VOCO, 2/02/2011

Traduction en français par Antoinette Brouyaux, Associations 21, 7/02/2011

### **Situation**

L'objectif du nouveau Sommet mondial sur le développement durable (Rio +20) est d'aboutir à un engagement renouvelé de tous les secteurs de la société, en faveur du développement durable. Cet engagement se doit de tenir compte des défis actuels, notamment le fait que la mise en œuvre et les progrès en matière de développement durable sont aujourd'hui insuffisants. Les thèmes choisis – l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté» et «la gouvernance pour le développement durable – impliquent que le résultat de la conférence apporte une réponse claire à ces questions et défis. Il est nécessaire, mais non suffisant, de réaffirmer les principes existants de la déclaration de Rio. Cette conférence constitue juste le bon moment pour un changement d'approche, voire même un changement de paradigme dans la réflexion sur le développement durable. Ces 20 dernières années, on a certes vu des progrès se réaliser' dans chacun des trois piliers (ou dimensions) du développement durable, mais pas sur une réelle intégration des trois dimensions. Le lien évident entre les diverses crises (alimentaire, climatique, de la biodiversité, crise économique, rareté des ressources, ...) rend ce constat encore plus évident et dès lors, le développement durable reste un défi majeur. Pour le relever, il faut un nouvel équilibre entre les trois dimensions, soutenu par un nouveau modèle de développement durable, un calendrier clair et une feuille de route. Nous demandons que la Belgique mette en avant ce défi comme un des objectifs de la conférence Rio+20.

Nous demandons expressément que l'objectif sociétal du DD et les accords conclus en 92 et 2002, leurs délais et plans d'action ne soient pas à présent enterrés sous une couche de rhétorique relative à «l'économie verte». Une focalisation étroite sur ce thème aboutit à une interprétation déséquilibrée du développement durable. Les problèmes et les défis environnementaux sont inextricablement liés aux enjeux sociaux (y compris la cohésion sociale, la justice, etc) et aux problèmes économiques (et vice versa). Les principes de base de la Déclaration de Rio comme la «responsabilité commune mais différenciée» (principe 7), le droit au développement (principe 3), l'éradication de la pauvreté (principe 5) ... sont encore d'application pour traiter des thèmes choisis pour Rio+20.

### **Points clés de l'économie verte dans un contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté :**

La définition même de «l'économie verte» est encore totalement imprécise. Au cours des 20 dernières années, la discussion sur un autre modèle économique a pris des tournures très différentes, partant de différentes perspectives (croissance durable, décroissance, ... ..) Le Conseil fédéral s'est lui-même déjà prononcé dans un certain nombre d'avis sur les aspects importants d'un « économie verte» selon le contexte ... (Forum Sustainable New Deal, avis sur la politique de restauration, fiscalité, ressources naturelles ...). Bien que nous soyons d'avis que l'économie verte ne peut pas être un sous-objectif de l'actuel système économique, ni se limiter à des changements graduels dans un nombre limité de secteurs, mais plutôt viser la croissance du développement humain sans dépasser la capacité de charge de la terre, dans cet avis, nous n'allons pas pouvoir mener tout le débat sur l'économie verte. Dans cette optique, la Belgique doit soutenir le point de vue de l'UE (l'économie verte n'est pas un substitut du développement durable, mais un outil pour celui-ci).

Par conséquent, nous proposons de nous référer à certains principes de base pour fonder ce qui pourrait constituer une "économie verte dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et du développement durable". Ces principes peuvent coexister à côté des sept pistes déjà existantes concernant l'économie verte (cf. note SG de l'ONU). Nous demandons donc que la Belgique défende ces principes de base et leur application durant les prochaines négociations.

**Ces principes sont les suivants :**

- L'idée d'un changement de paradigme est importante. Il doit y avoir un glissement qui nous écarte d'une économie tirée par la consommation. Sinon, nous risquons de tomber dans le piège de la « cupidité verte »; l'effet rebond, la réduction absolue des matières premières et le principe de suffisance (sufficiency) sont importants. Plus précisément, nous demandons que la Belgique ne prépare pas Rio+20 sans faire le lien avec l'agenda actuel de la CDD. En particulier, la discussion sur un programme décennal sur les modes de production et de consommation durable (*10YFP pour 10 Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production*) et la réduction et l'élimination des modes de production et de consommation non durables (principe 8 de Rio) – on pense en particulier aux subventions qui nuisent à l'environnement – est un élément important de l'économie verte. L'économie (et même la croissance verte) ne doivent pas dépasser la capacité de charge de nos écosystèmes.
- L'Etat comme le secteur public peuvent et doivent jouer un rôle important dans la promotion et la mise en œuvre d'une économie verte. La gouvernance financière (taxation des produits non durables et moindre taxation des produits durables), la législation, les incitations financières peuvent contribuer positivement à la gouvernance de l'économie verte (l'engagement sur base volontaire et la dérégulation ont ici peu de place).
- La valorisation des services écosystémiques est largement soutenue depuis déjà de nombreuses années (principe 16 de Rio). Il y a un besoin de régulation efficace et de cadres politiques pour soutenir cette valorisation. L'incapacité à internaliser ces coûts externes n'est pas tenable dans une économie verte.
- Nous devons abandonner les indicateurs purement financiers ou économiques (pas uniquement le PIB, mais au delà du PIB) pour mesurer les progrès en matière de durabilité. D'autres indicateurs et de meilleure qualité, portés au plus haut niveau de responsabilité, sont nécessaires pour monitorer et éventuellement ajuster la contribution potentiellement positive de l'économie verte. Un ensemble d'outils sont nécessaires pour cartographier les changements en termes macroéconomiques, sociaux, économiques et culturels.
- Les principes d'égalité et de justice sociale devraient constituer la base d'une économie verte. L'accent mis sur ce concept, ne peut pas conduire à de nouvelles ruptures au sein de notre société, ou entre les pays industrialisés et les pays en développement. Au contraire, l'économie verte doit contribuer à un système économique responsable, plus équitable et économique. L'économie verte doit contrer les inégalités, de sorte que la contribution positive de l'économie verte soit équitablement



## **Contribution de VODO, intégrant celles d'IEW, du WWF et d'Oxfam**

pour l'avis du CFDD Rio+20

répartie dans toute la population. L'économie verte ne doit pas seulement impliquer l'investissement et les changements technologiques, mais aussi mettre l'accent sur le changement social et de l'innovation sociétale. La Belgique peut apporter une contribution notamment en soulignant la dimension sociale de l'écologisation de l'économie.

- L'économie verte doit mettre au centre des préoccupations le principe d'une répartition globale équitable et notamment prévoir les ressources financières nécessaires, le transfert de technologie et de renforcement des capacités pour un développement économique durable et résilient. D'un autre côté, les projets de développement doivent comporter une dimension environnementale forte (principe 4 de Rio). Ici, l'attention doit être portée sur la question de savoir dans quelle mesure, l'économie verte contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à une meilleure qualité de vie, à court et long terme, pour tous les citoyens.
- Le capital naturel existant (matières premières, eau, biodiversité, etc) doit être protégé et réhabilité si nécessaire. Ce à quoi l'économie verte doit également contribuer.

### **Propositions pour la gouvernance pour le développement durable**

A côté de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les autres conventions de 92 (climat, désertification, biodiversité) semblent n'avoir pas permis de contrer la dégradation de l'environnement. La méthode actuelle de négociation et de mise en œuvre du développement durable aux niveaux mondial et national n'a manifestement pas fonctionné. Pourtant, la solution aux problèmes mondiaux réside dans la coopération mondiale. Par conséquent, une réforme ambitieuse et efficace du cadre institutionnel pour le développement durable est nécessaire et il faut que Rio+20 découche sur des engagements contraignants, non seulement à court terme mais aussi à long terme (au moins pour les 30 ou 40 ans à venir). Des objectifs clairs peuvent nous y aider (par exemple, la réduction de l'empreinte écologique de l'UE de 50% en 2030 et une empreinte nulle d'ici 2050).

Un constat commun des défis et des lacunes dans la mise en œuvre du développement durable, est le manque de d'appropriation (ownership) par les dirigeants politiques. L'engagement politique n'est souvent pas traduit en gouvernance effective. La transparence de cette nécessaire traduction politique et la participation des parties prenantes sont des outils nécessaires et qui peuvent contribuer à améliorer la mise en œuvre du DD. Trop souvent, le DD est uniquement vu comme la politique de l'environnement. On déplore le manque d'approche intégrée de ses différentes dimensions (sociales, économiques et environnementales) et de perspective plus large, tant dans l'espace (différents niveaux de pouvoir) et dans le temps (le court et le long terme). Le CFDD a déclaré dans son avis du 25 Juin 2010 qu'afin de renforcer la cohérence entre les différents domaines politiques, chaque ministre doit clairement prendre ses responsabilités en matière de DD, mais aussi qu'il relève de la plus haute instance politique (à savoir le premier ministre) de veiller à et améliorer la cohérence. Le rôle du Parlement et du CFDD en ce qui concerne le suivi et le rapportage de la politique de développement durable devrait être renforcés.

Un tel raisonnement peut également être suivi au niveau mondial. L'actuelle Commission sur le développement durable (CDD, CSD en anglais) est maintenant mandatée pour assurer le suivi du développement durable. Cette commission a également une forte composante de participation avec les groupes majeurs représentés en son sein. Le rôle de la CDD et la manière dont elle fonctionne

doivent donc être renforcés (par exemple, élever son statut pour en faire un conseil distinct de l'ONU sous la tutelle de l'assemblée générale des Nations Unies). La société civile doit avoir une forte représentation au sein de ce conseil. Le niveau actuel de participation au sein de la CDD est le minimum minimorum. Il faut certainement accorder de l'attention à la participation des femmes et des jeunes (principes 20 et 21 de Rio) ainsi qu'aux autres groupes majeurs. La mise en œuvre effective des décisions CDD peut être mieux contrôlée. La concertation entre les différents départements de l'ONU doit être renforcée et rationalisée, pour plus de cohérence.

La Belgique a toujours défendu ardemment la participation et peut poursuivre en ce sens dans les mois à venir. Tout comme pour les principes de l'économie verte, la mise en œuvre du développement durable clairement être clairement suivi au moyen des indicateurs et instruments de mesure appropriés.

La Belgique peut également oeuvrer au renforcement du principe 10 de la Déclaration de Rio sur la participation et l'accès à l'information et à la justice. La Convention d'Aarhus, actuellement valable uniquement pour la région de l'UNECE, est ici un bon exemple qui devrait être mis en œuvre dans d'autres régions des Nations Unies.